

2010.28 – Lancements de nuit et récupération des embarcations rapides de sauvetage (ERS)

OBJECTIF

Le présent avis a pour objectif d'informer les exploitants de l'intention de Canada-Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers et de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (les Offices) d'exiger que d'ici 2019, des navires de réserve désignés réalisent 25 % des exercices d'ERS (c.-à-d., au moins six exercices dans une période de douze mois) la nuit.

Pour plus de clarté, pendant l'inspection annuelle des navires de réserve en 2019, il faudra démontrer qu'au cours des douze mois précédents, l'équipage a réalisé au moins six lancements et récupérations d'ERS la nuit (c.-à-d., entre le lever de soleil civil et le coucher de soleil civil).

CONTEXTE

Les Offices ont émis conjointement les directives en matière de navires de réserve du Canada atlantique (Atlantic Canada Standby Vessel (AC-SBV) Guidelines), qui prendront effet douze mois après leur publication, soit en avril 2016. L'article 4.6.2 des directives prévoit qu'il faut effectuer des exercices d'ERS au moins deux fois par rotation des équipages et au moins toutes les deux semaines.

L'équipage des navires de réserve doit démontrer sa capacité à intervenir avec efficacité lors de situations d'urgence dans des conditions prévues telles que les heures d'obscurité et les états de mer loin d'être idéaux. Il convient de noter que bon nombre des catastrophes au large très médiatisées, dont Ocean Ranger, Piper Alpha et Deepwater Horizon, sont survenues la nuit.

L'expérience tirée d'autres juridictions, surtout la zone européenne du nord-ouest, indique qu'on peut atteindre cet objectif d'ici trois ans. On peut y parvenir par l'entremise d'un programme de séances de formation et d'exercices répétés, par lequel on fait des tentatives de lancement et de récupération d'ERS dans des conditions de plus en plus difficiles, mais contrôlées, jusqu'à ce que l'équipage acquière les compétences et la confiance en lancement et récupération périodiques et sécuritaires d'ERS au large la nuit et dans de mauvaises conditions météorologiques.

PLAN

On propose que le groupe de travail sur les directives en matière de navires de réserve continue de se rencontrer dans le but de concevoir un plan de mise en œuvre vers l'atteinte de cet objectif. On propose également que le groupe de travail visite la mer du Nord pour assister à des séances de formation et exercices semblables et déterminer les leçons tirées dans l'atteinte de cet objectif. Une rencontre sera bientôt organisée pour parler davantage de ce plan.

Le présent avis doit être affiché à bord des ouvrages exploités en vertu d'une autorisation délivrée par le C-TNLOHE, dans un endroit bien en vue, et accessible à tous les employés du lieu de travail.

Veuillez poser vos questions à propos du présent avis de sécurité à un agent de sécurité du C-TNLOHE à l'adresse indiquée ci-dessous.

<p>Canada-Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers 240 Waterford Bridge Road, The Tower Corporate Campus - West Campus Hall, Bureau 7100, St. John's, T.-N.-L. A1E 1E2, Tél. : (709) 778-1400</p>
--